



QUÉBEC cité
l'accent
d'Amérique



Événements
Attractions
Québec

PRÉSENTATION

Destination Québec cité a mis en place le **programme Passeport Québec cité** pour stimuler le tourisme et assurer la santé financière et structurelle des entreprises touristiques de la région de Québec. Le programme vise à favoriser la visite des attractions touristiques, la participation aux festivals et événements, ainsi qu'à savourer un repas dans un restaurant situés dans la région de Québec.

Le programme consiste à offrir un soutien financier aux entreprises touristiques, sous la forme d'une réduction sur **le coût d'un billet d'entrée adulte dans une attraction ou un festival-événement et/ou d'une carte-cadeau en restaurant** pour les visiteurs qui se procurent un Passeport Québec cité.

Le passeport offre aux visiteurs un rabais selon les taux suivants :

30 %

à l'achat d'un
passeport
regroupant
trois entreprises

40 %

à l'achat d'un
passeport
regroupant
quatre entreprises

Le coût des rabais est assumé à 100 % par le programme. Le visiteur économise 30 % ou 40 % et les entreprises conservent 100 % des revenus de la vente de leurs billets ou cartes-cadeaux.

Destination Québec cité a confié la gestion du programme Passeport Québec cité à Événements Attractions Québec (ÉAQ).



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

- Les types d'entreprises touristiques admissibles au programme sont définis à l'**annexe A** : attractions et activités, festivals et événements, ainsi que les types de restaurants.
- Le prix régulier d'un passeport hiver/printemps 2021-2022 ne peut pas excéder **250 \$ avant les taxes**.
- Les compositions de passeports peuvent être les suivantes :
 - > De trois à quatre entreprises touristiques partenaires, dont au moins une avec une plateforme transactionnelle (deviendra le leader du passeport)
 - > Des entreprises touristiques d'une même catégorie ou de catégories différentes.
- Le comité de sélection prend en compte les règles suivantes afin d'assurer la diversité des passeports présentés par une entreprise leader :
 - > Une entreprise leader offrant plusieurs activités sur son site peut présenter un maximum de trois passeports pour une même activité.
 - > Une entreprise leader offrant une seule activité sur son site peut présenter un maximum de cinq passeports pour son activité.
 - > L'ensemble des passeports offerts par une entreprise leader ne peut inclure plus de neuf fois le même partenaire.
- **Seuls les passeports constitués de quatre composantes peuvent inclure deux différentes activités offertes par une même entreprise (basé sur NEQ).**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUES

Attractions et activités / Festivals et événements

- Le coût de l'activité doit être au **tarif régulier pour un adulte, avant les taxes** (tarif unique exigé).
- Les tarifs famille, duo ou enfant ne sont pas admissibles, ainsi que les passes annuelles ou de saison.
- Les activités proposées dans vos passeports, ainsi que leurs coûts doivent être disponibles et à jour sur votre site Web et celui de vos partenaires, au moment de soumettre votre formulaire.
- Les entreprises offrant une activité encadrée de nature ou d'aventure doivent détenir le sceau « Accrédité Qualité Sécurité » d'Aventure Écotourisme Québec ou être en voie de l'obtenir.
- L'activité soumise par une entreprise agrotouristique ne peut pas être uniquement un produit alimentaire, une boisson, un repas et/ou une activité gourmande/dégustation. Ce type d'offre doit être incluse dans un coût d'entrée (admission payante) pour la visite d'une attraction ou pour une activité d'interprétation (guidée, autoguidée ou non) pour être admissible.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUES

Restaurants touristiques

- La valeur monétaire maximale pour une **carte-cadeau dans un restaurant est de 75 \$**.
- La carte-cadeau est applicable sur la portion alimentaire seulement. Les frais pour la boisson et le pourboire ne sont pas admissibles et devront donc être payés par le client.

FONCTIONNEMENT

- Chaque Passeport Québec cité doit être soutenu par une **entreprise leader** qui est responsable de :
 - > Déposer à ÉAQ le projet de passeport au nom des entreprises partenaires, et ce, **en respectant les critères d'admissibilité**;
 - > Rendre disponible le Passeport Québec cité sur son site Web et sa plateforme transactionnelle **uniquement après l'approbation du projet**;
 - > Percevoir le montant de la vente du Passeport Québec cité grâce à une plateforme transactionnelle;
 - > Émettre un billet ou un bon d'échange pour chaque entreprise incluse dans le Passeport Québec cité;
 - > Réclamer à ÉAQ le remboursement du rabais offert au visiteur;
 - > Payer à ses partenaires le coût des composantes incluses dans le Passeport Québec cité, lorsqu'il reçoit le remboursement d'ÉAQ.
- Les entreprises (le leader et les partenaires) sont invitées à faire la promotion de leurs Passeports Québec cité et doivent le faire en utilisant le logo officiel et le terme « Passeport », notamment pour la plateforme transactionnelle de l'entreprise leader.
- L'entreprise leader ne peut percevoir de frais de gestion.

VITRINE

Tous les **Passeports Québec cité** seront présentés sur le site Quebec-cite.com, ainsi que sur le site Quebecvacances.com où chaque passeport offert aura un lien vers le site Web de l'entreprise leader afin que le visiteur puisse procéder à l'achat du passeport en ligne.



COMMENT PARTICIPER

Les entreprises touristiques intéressées doivent soumettre un projet de Passeport Québec cité. À cette fin, elles doivent remplir un **formulaire de projet** qui identifie le leader du passeport et les autres entreprises participantes au programme, les tarifs d'un billet régulier pour un adulte avant les taxes pour chacune des entreprises participantes, les dates d'ouvertures et autres détails complémentaires.

Un comité de sélection constitué de représentants de Destination Québec cité et d'Événements Attractions Québec validera l'admissibilité du projet de Passeport Québec cité soumis en accord avec les critères du programme identifiés précédemment.

Les Passeports Québec cité qui ne respectent pas les critères d'admissibilité et les règles de fonctionnement seront refusés.

Le leader du Passeport Québec cité sera ensuite informé de la décision rendue par le comité et, si le projet est accepté, il recevra sa convention d'aide financière officielle et personnalisée. **Vous n'êtes pas autorisé à mettre vos Passeports Québec cité en ligne avant la réception du courriel d'approbation de ceux-ci.**

REmplir le formulaire

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Le 5 octobre 2021, Destination Québec cité a annoncé la mise en place du programme Passeport Québec cité pour stimuler le tourisme et assurer la santé financière et structurelle des entreprises touristiques de la région de Québec.
- Le programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2022 ou jusqu'à ce que la totalité des sommes prévues au programme soient engagées.
- L'entreprise leader et ses partenaires doivent tous s'assurer que les Passeports Québec cité vendus seront honorés, et ce, pendant et après la date de fin de la convention, conformément aux règles de l'Office de la protection du consommateur.
- Les Passeports Québec cité vendus ne peuvent être remboursés aux clients ni être échangés car il s'agit d'une vente finale.
- Cette mesure est rendue possible grâce au soutien financier du **ministère du Tourisme** et d'un investissement de **Destination Québec cité**.

QUESTIONS OU INFORMATION

info-passeport@eaq.quebec

Marie-Claude Chalifoux | 1 800 361-7688, poste 3612



ANNEXE A

Catégories d'entreprises touristiques admissibles au programme Passeport Québec cité.

Attractions et activités touristiques



- Activité culturelle
- Activité hivernale
- Activité récréative et sportive
- Agrotourisme
- Aquarium, parc animalier et visite à la ferme
- Centre d'amusement et glissades d'eau
- Croisière et excursion maritime
- Excursion et tour guidé
- Expérience autochtone
- Hébertisme aérien
- Musée et centre d'interprétation
- Parc, centre de plein air et site naturel
- Site historique, patrimonial et religieux
- Spa nature
- Visite de jardins

Festivals et événements



- Festival, fête populaire ou carnaval
- Fête commémorative
- Manifestation sportive
- Exposition agrotouristique ou artisanale

Restaurants



- Établissement mettant en valeur les saveurs locales
- Établissement gastronomique ou populaire
- Le chef ou l'établissement sont reconnus
- Chaîne de restaurants qui opère uniquement dans la région de Québec

